

SIVIT 2005

Séminaire International:
12, 13 et 14 Novembre 2005,
à l'Université F. A. de Sétif

"Villes et territoires : Mutations et enjeux actuels"

Dynamique urbaine et gestion des ressources rurales sur le littoral sahélien : Concurrence ou complémentarité ?

BOURAOUI Moez¹, VIDAL Roland²

1 : Ecole Supérieure d'Horticulture de Chott Mariem (Tunisie)

2 : Ecole Nationale supérieure du Paysage de Versailles (France).

Le développement spectaculaire que connaît depuis quelques décennies l'activité touristique tunisienne, où les pratiques balnéaires occupent une part prépondérante, s'est traduit par l'urbanisation croissante du littoral, selon un modèle linéaire.

Avec une offre touristique qui s'adresse essentiellement à une clientèle internationale et avec la baisse constante du coût des transports aériens, cette urbanisation s'est tout naturellement développée autour des grands centres qu'ont représentés les aéroports internationaux. C'est ainsi qu'après ceux de Tunis et Djerba, mais avant ceux de Sfax, Gabès ou Tabarka, l'aéroport de Monastir, inauguré en 1968, a fait de la région de Sousse l'un des pôles les plus importants de ce développement touristique.

Une des premières régions agricoles de la Tunisie, le Sahel, dont Sousse est la capitale, est ainsi devenue également l'un des principaux lieux de développement de l'urbanisation balnéaire. Elle constitue de ce fait un site idéal pour bien saisir les modalités spécifiques d'une politique urbaine consommatrice d'espaces ouverts (c'est-à-dire d'espaces non bâtis), et en particulier agricoles. La rencontre entre une agriculture encore très active et cette forme particulière d'urbanisation linéaire, elle aussi très dynamique, se fait donc dans des conditions de concurrence qui méritent d'être analysées en détail, au-delà de la simple consommation d'espace par la ville.

L'enjeu est en effet de taille : il s'agit de contribuer à mieux expliciter les mécanismes de cette rencontre, afin que les deux principales ressources économiques de la Tunisie, l'agriculture et le tourisme, puissent continuer de se développer en synergie plutôt que dans une relation de gêne réciproque.

L'urbanisme balnéaire sur le littoral de Sousse : un processus à maîtriser

L'urbanisation du littoral de Sousse, initialement limitée à la création de stations balnéaires planifiées et à l'implantation ponctuelle de grands hôtels, se double d'un urbanisme de villégiature tunisien qui s'étend petit à petit, en occupant d'anciennes parcelles agricoles.

S'ajoutent progressivement des problèmes de circulation, qui n'étaient pas très importants lorsqu'il s'agissait de touristes étrangers arrivant en Tunisie par avion, mais qui révéleront rapidement l'insuffisance des infrastructures routières existantes. A l'instar de ce qui s'est passé sur les côtes européennes, quelques décennies plus tôt, on risque de voir se développer un urbanisme linéaire et compact, structuré tant bien que mal par un réseau de voiries visant essentiellement à desservir les plages.

S'il suit le modèle classique qu'ont connu les côtes de l'Europe occidentale, ce réseau viarie tendra à se développer sous la forme d'un quadrillage orthogonal qui s'étendra tout le long du littoral et qui tiendra lieu, *de facto*, de plan d'urbanisme, que celui-ci soit, d'ailleurs, entièrement spontané ou localement planifié. Ce quadrillage, qui s'établira probablement sans relations avec le réseau préexistant, aboutira à un effet de barrière isolant, d'un côté, une urbanisation linéaire strictement dédiée aux pratiques balnéaires et, de l'autre, un arrière-pays brutalement privé, au moins symboliquement, de sa relation à la mer.

Cette rupture territoriale prévisible risque de s'établir au moment même où la demande touristique tendra à s'orienter vers une diversification des activités, avec un recul probable des pratiques exclusivement balnéaires (la trilogie mer-plage-soleil) pour lesquelles l'offre touristique mondiale émanera de plus en plus des pays tropicaux.

En prévision de cette évolution future du tourisme tunisien, il importe dès maintenant de réfléchir aux conditions d'un aménagement raisonné du territoire dans le sens du maintien, voire de la restauration, des liens physiques, visuels et symboliques entre le littoral et l'arrière-pays, comme le suggéraient déjà, en 1994, le programme "Cités Durables"¹ et, en 1995, l'Agenda 21 national².

Ces liens ne doivent pas être pensés uniquement en termes de conservation patrimoniale, mais aussi, et surtout, en termes de ressources touristiques, donc économiques, dont il convient de préserver les potentialités tout en organisant au mieux les conditions de leur développement.

Ils concernent bien sûr la production des paysages, pour lequel l'agriculture peut être un instrument de construction ou de régulation, mais aussi les activités agricoles rurales elles-mêmes qui, tout en s'adaptant à l'évolution d'une économie locale, pourraient faire l'objet d'une nouvelle attractivité touristique, à l'instar de certaines activités industrielles qui connaissent un succès croissant, notamment auprès des touristes anglo-saxons.

Les prémices de ce "tourisme agricole" sont déjà perceptibles sur le littoral de Sousse où, aux alentours du port d'El Kantaoui, des vacanciers de plus en plus nombreux demandent à visiter les cultures maraîchères, les oliveraies, les pressoirs... et même à "déguster" les produits locaux.

L'agriculture urbaine³ dans la région du Sahel tunisien

L'extension de l'urbanisation, la multiplication des stations balnéaires et l'éclatement de l'enveloppe urbaine de la plupart des agglomérations du Sahel tunisien, depuis les années 1970, ont fragilisé l'environnement rural agricole des zones littorales, et provoqué un mouvement de migration des exploitations agricoles vers l'arrière-pays. Cependant, afin de conserver les paysages ruraux littoraux, de limiter le mitage des espaces agricoles et de contenir l'extension de l'urbanisation, les pouvoirs publics sont intervenus par des moyens

juridiques. Il y eut tout d'abord la loi de 1983, relative à la protection des terres agricoles, puis la loi dite "littoral" de 1995, relative à la protection et à la mise en valeur des paysages côtiers. Cependant, et bien que l'application de ces deux lois ait permis de réduire la consommation des espaces agricoles urbains et de préserver le patrimoine naturel du littoral, l'observation de la situation actuelle montre que l'extension de l'urbanisation demeure active.

Sous l'effet de cette urbanisation, les systèmes d'organisation et de fonctionnement du milieu rural agricole se démarquent progressivement des modes anciens de production du territoire sahélien auquel ils donnaient ses fondements socioéconomiques, spatiaux et paysagers. Ce processus est étroitement lié au déplacement de l'initiative d'aménagement, dont les décisions marginalisent l'agriculture urbaine. Parler de marginalisation, c'est émettre l'hypothèse que, même si elle apparaît encore dynamique et productive, cette agriculture est exclue des modes d'organisation, de planification et de développement des territoires urbains en général, et des zones côtières en particulier.

Sous l'effet de cette marginalisation, la vie rurale du cordon littoral tend à perdre son sens territorial local dans la mesure où l'activité agricole perd sa fonction d'organisateur de l'espace et de fournisseur local de produits frais. Contrairement au siècle dernier, cette activité n'est plus en extension mais plutôt en régression. Sa cohérence interne se dégrade de plus en plus et son avenir, si le processus d'urbanisation n'est pas freiné et, surtout, si une politique de planification urbaine alternative permettant son insertion dans un nouveau système de production du territoire sahélien ne se met pas en place, deviendra hasardeux. L'alternative est alors une urbanisation sous régulation de la conservation des espaces ouverts à valeur paysagère.

Contribuer à la conception de cette nouvelle politique constitue le principal objectif de notre programme de recherche en cours dont le but est d'initier un ensemble d'actions susceptible de montrer, que, en Tunisie, l'agriculture des zones littorales est capable d'organiser les territoires urbains et périurbains. Multifonctionnelle, celle-ci peut assumer, outre la fonction agroalimentaire toujours importante, des fonctions urbanistiques, sociales, paysagères et environnementales, améliorant la qualité de l'espace urbain des villes côtières pour ses habitants et pour les touristes.

Corollairement, notre hypothèse générale est que la pérennité de l'agriculture du cordon littoral dépend de son aptitude à s'inscrire dans une politique et un projet urbains, en tirant parti de la diversité des demandes politiques adressées aux espaces ouverts et aux activités économiques, touristiques et sociales qu'ils sous-tendent.

Tourisme et agriculture

La rencontre entre le tourisme et l'agriculture semble donc inévitable et devra faire l'objet d'une réflexion en vue d'une meilleure organisation du territoire, si l'on veut éviter que son impact économique ne soit anecdotique, voire négatif. Il est en effet possible que les activités agricoles soient parfois perçues comme une nuisance par les touristes et que, réciproquement, le développement touristique soit ressenti par les agriculteurs comme une entrave à leurs activités.

Pour éviter ces effets contre-productifs, il importe que l'agriculture urbaine soit comprise, comme on l'observe en France, en Allemagne, en Italie ou encore en Hollande, comme une

composante à part entière de l'organisation du territoire, afin qu'elle ne soit pas perçue comme une activité résiduelle survivant dans les espaces laissés vacants par le tourisme.

Ces différents pays d'Europe adoptent en effet de nouvelles politiques dites agri-urbaines qui, grâce à une véritable démarche de projet, inscrivent l'agriculture dans les projets urbains de production territoriale et dans les documents même de planification. Les acteurs institutionnels, comme les planificateurs et les concepteurs, reconnaissent ainsi la multifonctionnalité de l'agriculture en milieu urbain et périurbain.

Ces politiques attestent aujourd'hui que les terres occupées par l'agriculture, dans et autour des agglomérations, n'ont pas nécessairement vocation à être totalement construites, puisqu'elles ont leur place dans les stratégies de planification urbaine. L'idée est donc d'établir de nouvelles relations entre la ville et les espaces agricoles, non seulement en termes d'échange de biens matériels (produits alimentaires et agroalimentaires, intrants agricoles, marché du double emploi, etc.), mais aussi en termes de services sociaux et environnementaux (paysage, loisirs, coupures vertes, contrôle de la pollution, recyclage des eaux usées, valorisation des déchets solides, agri-tourisme, patrimoine culturel, etc.).

Pour que de telles politiques puissent émerger en Tunisie, il nous faut expliciter la multifonctionnalité spécifique de l'agriculture urbaine tunisienne, tant sur le plan économique qu'écologique et social, et la faire reconnaître auprès :

- Des décideurs, responsables des projets de villes balnéaires, qui devront l'intégrer dans les documents d'urbanisme, car dans la plupart des cas les actions qu'ils développent vont actuellement contre l'intérêt des entreprises agricoles.
- Des agriculteurs, car la multifonctionnalité est un projet entre agriculteurs et citoyens où le rôle et les intérêts de chacun doivent être précisés.

Démarche, méthodes et valorisation

Ce travail de recherche veut s'appuyer sur un travail de terrain consistant tout d'abord à établir un état de l'évolution géographique des lieux mettant en perspective les transformations possibles selon différents scénarios.

Il implique des chercheurs français et tunisiens dans une approche comparative entre la situation actuelle du littoral de Sousse et les conditions historiques du développement de l'urbanisme balnéaire qu'a connu le littoral français quelques décennies plus tôt.

Il vise à mettre l'accent sur ce que les deux situations peuvent avoir en commun pour évaluer dans quelle mesure certaines expériences françaises, par exemple la Mission Racine⁴, pourraient servir de modèles, ou de contre-modèles, à la Tunisie.

Il s'intéresse aussi à ce qui différencie les deux pays et les deux périodes historiques. Ces différences sont comprises en termes de milieu physique et culturel, en termes de demande et d'offre touristique, mais aussi en termes de types de territoire. En effet, l'urbanisme balnéaire français s'est souvent développé sur des sols sableux ou marécageux de faible valeur agricole, ce qui n'est pas du tout le cas du littoral de Sousse, où les cultures maraîchères s'étendent traditionnellement sur des terres très proches de la mer : les conditions de la rencontre entre l'urbanisme balnéaire et l'agriculture ne sont donc évidemment pas les mêmes.

La valorisation de ce travail ne passe pas seulement par des publications et des participations à des colloques, mais aussi par une contribution à la formation des jeunes chercheurs tunisiens à travers, notamment, le mastère "Paysage, Territoire et Patrimoine" de l'Ecole d'horticulture de Chott-Mariem et de l'Université de Sousse. Les élèves de ce mastère sont invités, depuis le début de l'année 2004, à participer aux travaux de terrain, aux recherches documentaires (cartographiques, photographiques, bibliographiques), et aux enquêtes auprès des acteurs publics, des habitants et des touristes. Sont également impliqués, d'ores et déjà, trois doctorants tunisiens inscrits à l'Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts (ENGREF-Paris), auxquels s'ajoutent, dès cette année, d'autres doctorants issus du mastère. Toutes les thèses concernées font ou feront l'objet d'un co-encadrement franco-tunisien, voire d'une cotutelle.

L'élaboration de ce travail s'appuie sur l'expérience et les compétences acquises, par les chercheurs de l'équipe française et de l'équipe tunisienne, en matière de politiques publiques d'aménagement des territoires urbains et périurbains, d'urbanisme balnéaire, d'agriculture urbaine et de planification des usages du sol.

Conclusion

Notre recherche est orientée vers quatre directions principales :

- La compréhension des systèmes de production des territoires urbains et périurbains du Sahel tunisien.
- Le conseil aux décideurs politiques, aux planificateurs et aux aménageurs des zones côtières.
- L'introduction de nouvelles stratégies de planification et de maîtrise foncière aptes à réduire la consommation d'espaces agricoles, à accroître leur valorisation dans l'univers urbain et, le cas échéant, à agir sur leurs modalités de gestion.
- La connaissance des modes d'adaptation des pouvoirs politiques à la dégradation du patrimoine rural/agricole du cordon littoral, mais aussi à ses conséquences sociales et économiques.

Il s'agit, tant par la définition des intentions que par les objectifs généraux, d'une recherche transversale et pluridisciplinaire portant sur l'amélioration des conditions environnementales, sociales et économiques dans les espaces urbains littoraux où se concentre aujourd'hui la croissance démographique. A un enjeu économique incontestable, que l'on pourra évaluer en termes de maintien d'entreprises agricoles dynamiques, productives et rentables, d'approvisionnement des marchés urbains en produits alimentaires, et de préservation d'un patrimoine rural en vue d'un tourisme culturel à venir, s'ajoute un enjeu environnemental qui pourra être évalué en termes :

- De perspectives d'amélioration des politiques publiques existantes (planification urbaine et gestion du foncier).

- D'identification d'intérêts collectifs (ou communs) dans la gestion durable de l'agriculture des zones urbaines littorales.

L'enjeu éthique de cette recherche est de situer les limites respectives des dispositifs politiques et juridiques existants, ainsi que celles des connaissances scientifiques disponibles et des pratiques sociales existantes. Il porte aussi sur l'identification des conditions d'action pour une meilleure utilisation des ressources, matérielles et immatérielles, agricoles et urbaines.

La gestion de l'agriculture urbaine dans des pays comme la Tunisie ne peut rester un acte purement technique. Elle doit aussi prendre en compte les effets sociaux et économiques, publics, privés et collectifs, qu'elle induit. Le projet devrait d'ailleurs montrer que la reconnaissance de la dimension multifonctionnelle de l'espace produit par cette forme d'agriculture n'est pas étrangère à la qualification sociale des espaces urbains, surtout quand les économies touristiques et résidentielles (habitat) sont en jeu dans le développement local.

¹ Contracté, en 1994, entre le Gouvernement tunisien et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le programme "Cités Durables" a pour objectif d'améliorer les capacités de gestion des ressources naturelles et de planification environnementale des municipalités et de leurs partenaires dans les secteurs public, privé et communautaire.

² Au chapitre 10 de l'Agenda 21, intitulé "*Tourisme et développement durable*", il est question de "*déconcentrer le tourisme des zones balnéaires en l'ouvrant sur l'intérieur du pays et en identifiant les ressources en paysages et en patrimoine naturel et culturel qui pourraient être valorisées par le tourisme et qui contribueraient à la diversification du produit touristique national*" (Agenda 21 national, Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la République Tunisienne, 1995, page 77).

³ L'agriculture urbaine est l'activité agricole dont les ressources, les produits et les services font ou peuvent faire l'objet d'une utilisation urbaine directe. Avec la ville, cette agriculture entretient en effet des rapports fonctionnels réciproques et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville.

⁴ La "*Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral du Languedoc-Roussillon*", dite "*Mission Racine*" du nom de son président, Pierre Racine, a été créée par l'Etat français en 1963.